



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent de la justice et des droits de la personne

JUST • NUMÉRO 015 • 1^{re} SESSION • 39^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 26 septembre 2006

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

Le Comité permanent de la justice et des droits de la personne

Le mardi 26 septembre 2006

•(1535)

[Français]

La greffière du comité: Honorables membres du comité,

[Traduction]

Je vois que nous avons le quorum.

Nous pouvons maintenant procéder à l'élection d'un président, et je suis prête à recevoir les motions à cet effet.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River, Lib.): J'invoque le Règlement.

La greffière n'est peut-être pas en mesure d'accepter un rappel au Règlement. Est-ce possible?

J'interviens parce que nous avons un président quand nous nous sommes réunis la semaine dernière; nous en avons un aussi cette semaine. Le président a occupé son poste sans interruption, et il n'y a pas de directive là-dessus dans le Règlement. Rien n'oblige le comité à élire un président si ce n'est pas nécessaire et, comme nous en avons un la semaine dernière — et peut-être que la greffière pourrait nous rafraîchir la mémoire étant donné que des rapports ont été déposés, mais je ne crois pas que cela change grand-chose — le Règlement ne précise nulle part qu'il faut réélire un président ou des vice-présidents.

D'après le paragraphe 106(2) du Règlement, ces élections doivent avoir lieu au début d'une session, ce qui n'est pas le cas, et si nécessaire, ce qui ne l'est pas non plus d'après moi, étant donné que le président et les vice-présidents font toujours partie du comité.

Voilà pourquoi j'invoque le Règlement. Je l'ai fait par le passé et je vais probablement le refaire, et si le président veut se prêter... Nous pouvons élire un président sans prendre trop de temps. J'ai dit ce que j'avais à dire. Nous pouvons toujours réélire le président et tout le monde va être content.

M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, PCC): Procédons à l'élection du président et à ce qui s'ensuit.

[Français]

La greffière: Je suis prête à recevoir des propositions relativement au poste de président.

[Traduction]

M. Myron Thompson (Wild Rose, PCC): Madame la greffière, je propose Art Hanger au poste de président du comité.

La greffière: M. Thompson, appuyé par M. Lee, propose que M. Hanger soit élu président du comité.

Y a-t-il d'autres propositions?

Plaît-il au comité d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

La greffière: M. Hanger est dûment élu président du comité.

Avant d'inviter M. Hanger à prendre place au fauteuil, je vais maintenant passer à l'élection des vice-présidents, si vous êtes d'accord.

M. Derek Lee: Je ne suis pas d'accord, madame la greffière, parce que je ne crois pas qu'il est nécessaire de réélire non plus les vice-présidents pour la même raison, et je pense que vous auriez du mal à trouver une disposition du Règlement qui l'exige.

La greffière: Je m'en remets au comité.

M. Derek Lee: Le député d'en face veut qu'on le fasse de toute façon. Je m'y oppose pour une question de principe. Il y a des raisons qui justifient le fonctionnement de la Chambre et les responsabilités de chacun mais, si les membres préfèrent suivre aveuglément ce qui me semble être une mauvaise interprétation du Règlement, je vais l'accepter pour gagner du temps.

[Français]

M. Réal Ménard (Hochelaga, BQ): Je propose que la candidature des mêmes vice-présidents soit reconduite, madame la greffière.

La greffière: Est-ce le désir du comité?

(La motion est adoptée.)

La greffière: Les vice-présidents sont donc MM. Lee et Ménard.

[Traduction]

J'invite M. Hanger à prendre place au fauteuil.

M. Réal Ménard: Pas de discours.

Le président (M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, PCC)): Ce n'est pas le moment de faire des discours. Je vais bientôt donner à chacun d'entre vous l'occasion d'intervenir.

J'aimerais d'abord remercier mes collègues des deux côtés, autant ceux de l'opposition que du parti ministériel, de me confirmer dans mes fonctions de président.

Nous allons suspendre les travaux deux minutes. Les témoins vont pouvoir s'installer et tout sera consigné.

Madame Barnes.

•(1540)

L'hon. Sue Barnes (London-Ouest, Lib.): Monsieur Hanger, après la comparution des témoins d'aujourd'hui, j'aimerais prendre deux ou trois minutes pour discuter d'une question d'intérêt. Je tiens à prévenir tout le monde, mais nous allons d'abord entendre les témoins.

Le président: Oui. Nous en discuterons à la fin de la réunion.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

**Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :
Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address:
<http://www.parl.gc.ca>**

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.